

COMMISSION OUVERTE

DROIT PUBLIC

Responsables : Françoise SARTORIO et Gabriel BENESTY



Mardi 19 mars 2013
SOUS-COMMISSION
CONTENTIEUX ET PROCÉDURE
ADMINISTRATIVE

- 1) Présentation de la sous-commission
«contentieux et procédure administrative»
- 2) Premier thème de travail :
La réforme «Télérecours»
- 3) Deuxième thème de travail :
Les rapports entre avocats et juridictions administratives
- 4) Troisième thème de travail :
L'exécution des décisions des juridictions administratives

Commission ouverte de Droit Public
Sous-commission « *Contentieux et procédure administrative* »

Compte-rendu de la réunion du 19 mars 2013

Début 18H15

Liste des présents :

Véronique ANGOT,
Benoît ARVIS,
Lionel CRUSOË,
Muriel KOMLY-NALLIER,
Bénédicte ROUSSEAU (Secrétaire de séance),
Javier TORREGROZA SANCHEZ,

Avocats au Barreau de Paris.

Ordre du jour :

- 1) présentation de la sous-commission « *contentieux et procédure administrative* »
- 2) Premier thème de travail : la réforme « *Télérecours* »
- 3) Deuxième thème de travail : les rapports entre avocats et juridictions administratives
- 4) Troisième thème de travail : l'exécution des décisions des juridictions administratives

1. Présentation de la sous-commission « Contentieux et procédure administrative »

Muriel KOMLY-NALLIER ouvre la réunion par une présentation de la commission ouverte droit public (CODP) du Barreau de Paris, et insiste sur l'importance et la diversité des travaux à engager dans le cadre de la sous-commission « *Contentieux et procédure administrative* ».

Elle précise que les missions des sous-commissions ouvertes nécessitent une implication des participants, notamment pour l'organisation de formations.

D'emblée, il est donc proposé que la sous-commission « contentieux et procédure administrative » soit organisée autour de plusieurs groupes de réflexion, lesquels pourront proposer d'intervenir au cours de l'année 2013, que ce soit lors des journées de formation *Campus* organisées au mois de juillet par le Barreau de Paris ou lors de conférences fixées à d'autres dates.

2. Premier thème de travail : la réforme des procédures administratives dématérialisées

Muriel KOMLY-NALLIER souligne que, parmi les projets envisagés pour 2013, le thème de la dématérialisation des procédures devant les juridictions administratives s'impose comme le plus urgent à traiter.

Il est rappelé que le décret n°2012-1437 du 21 décembre 2012 relatif à la communication électronique devant le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs prévoit que *Télérecours* sera appliqué dès le 2 avril 2013 devant le Conseil d'État, dès le 3 juin 2013 devant les cours administratives d'appel de Nancy et de Nantes et les Tribunaux administratifs relevant de leur ressort, et dès l'automne 2013 pour l'ensemble des juridictions administratives métropolitaines.

Les membres présents sont d'accord sur le fait qu'il est impératif d'organiser des sessions de formation pratiques sur ce thème dès l'été 2013 au plus tard, aux fins d'expliquer les démarches à accomplir et les conditions d'utilisation de *Télérecours*.

Muriel KOMLY-NALLIER rappelle qu'il est prévu au moins un module de formation lors de *Campus* 2013 sur ce thème, tout en reconnaissant que d'autres sessions de formation devront certainement être organisées.

Les avocats présents sont d'avis que la rédaction de fiches techniques serait utile, de même que l'organisation d'une rencontre avec les membres d'une ou plusieurs juridictions administratives pour appréhender l'ensemble des enjeux pratiques de la réforme.

Bénédicte ROUSSEAU remarque que les avocats aux Conseils ont d'ores et déjà reçu une formation au Conseil d'Etat le 28 février 2013. Elle indique que des formations sont organisées au Conseil d'Etat les 27 et 28 mars pour les collaborateurs d'avocats aux Conseils et propose de s'y rendre.

Il est convenu que la sous-commission « *contentieux et procédure administrative* » doit préparer un document de travail avant l'été 2013, lequel expliquera la procédure. Ce document pourrait, après approbation des autorités ordinales compétentes, être mis à disposition des confrères sur le site de l'Ordre.

Muriel KOMLY-NALLIER insiste sur la nécessité d'organiser plusieurs modules de formation sur ce thème, d'une durée de 2 heures si possible (pour répondre aux exigences permettant de faire valider au titre de la formation continue).

Lionel CRUSOË (lionelcrusoe@hotmail.fr) et Javier TORREGROZA SANCHEZ (javiertorregroza@gmail.com) sont désignés coresponsables de ce groupe de travail « réforme des procédures administratives dématérialisées ».

Il est convenu que la sous-commission se réunisse une nouvelle fois au début du mois de juin 2013 pour faire de point sur l'avancée des travaux sur ce thème.

Entre-temps, Lionel CRUSOË et Javier TORREGROZA SANCHEZ tenteront de prendre contact avec des magistrats et des personnels des greffes des

juridictions afin de leur proposer d'intervenir lors des formations à venir ou, pour le mois, lors d'une future réunion de la sous-commission.

3. Deuxième thème de travail : les rapports entre les avocats et les membres des juridictions administratives

L'idée est soumise d'organiser une réunion à l'occasion de laquelle interviendront des magistrats, des greffiers et des avocats. Des contacts avaient déjà été noués entre la commission ouverte et les présidents de la CAA et du TA de Paris à cet effet l'année dernière.

L'objectif serait de comprendre le mode de fonctionnement d'un greffe et le cheminement des dossiers dans la juridiction, les objectifs chiffrés imposés pour le traitement des dossiers, dans le but d'améliorer les relations entre magistrats et avocats.

Les membres présents de la sous-commission sont d'accord pour tenter de réunir, par la suite, un panel d'intervenants provenant de plusieurs juridictions (TA, CAA, CE, CJCE, CEDH...).

Lionel CRUSOË (lionelcrusoe@hotmail.fr) et Muriel KOMLY-NALLIER (contact@aknavocats.fr) sont désignés coresponsables de ce groupe de travail « relation avec les magistrats ».

4. Troisième thème de travail : l'exécution des décisions de justice

La problématique de l'exécution des décisions du juge administratif est proposée par Benoît ARVIS et la sous-commission part du constat suivant lequel l'exécution des décisions rendues par les juridictions administratives se heurte à de nombreuses difficultés, ce alors même que la CEDH a reconnu que l'exécution des décisions juridictionnelles relevait du droit à l'accès au juge.

Il est indiqué qu'outre la procédure d'exécution de droit commun, il semble utile de familiariser les confrères aux pratiques administratives, surtout en ce qui concerne les décisions pécuniaires.

De manière plus générale, un débat sur l'opportunité de réformer le service de l'exécution des juridictions semble opportun. Sur ce thème encore, la participation de magistrats aux débats de la sous-commission paraît incontournable aux avocats présents.

Il est décidé que ce groupe de travail sera organisé autour de deux axes, en vue de la préparation d'une formation sur le thème (à envisager pour l'automne 2013) : une réflexion théorique, d'une part, et la compilation de retours d'expériences pour illustrer une future intervention, d'autre part.

Benoît ARVIS (contact@aknavocats.fr) et Bénédicte ROUSSEAU (b.rousseau.avocat@gmail.com) sont désignés coresponsables de ce groupe de travail.

* * *

Il est précisé que tous les confrères intéressés pourront bien évidemment participer aux travaux de la sous-commission.

CLOTURE de la séance à 19h35.

Muriel KOMLY-NALLIER

Responsable de la sous-commission « Contentieux et procédure administrative »

Bénédicte ROUSSEAU, *Secrétaire de séance*